

25048

VILLE de BAVANS 25 550

Code INSEE

Commune *Bâtiments Locatifs*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès Traversier, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0.00 E  
- un déficit de fonctionnement de : -20 089.89 E

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
VOTES : Contre	0
Pour	27

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 842.76 E
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-18 247.13 E
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>-20 089.89 E</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	0.00 E
R 001 (excédent de financement)	35 236.51 E
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	<b>0.00 E</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	<b>0.00 E</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>0.00 E</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>0.00 E</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	<b>20 089.89 E</b>



- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.  
 (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Madame Agnès Traversier, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 24/04/2014 et de la publication le 24/04/2014.

A Bavans, le 24/04/2014.



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**  
 Transmise à la Préfecture le 24/04/2014  
 Publiée le 24/04/2014  
**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**  
 Le Maire